

Lettre ouverte

A

Monsieur Michel PELIEU

Président du Conseil Départemental

Je m'adresse à vous avant la remise de l'étude diligentée par vos soins afin de prendre en compte les éléments suivants dans votre arbitrage :

Le 18 septembre 2009, avec l'autorisation et l'accompagnement de la Mairie de Bordères sur Echez, nous avons implanté le Centre Equestre sur le site de la « Villa CORINA ».

Ce centre équestre, le Poney Club « TEAM JULIE » est labélisé Ecole Française d'Equitation par la Fédération Française d'Equitation (F.F.E) avec l'agrément Sport-Etudes et développe également l'équithérapie dans le cadre de conventions passées avec les Hôpitaux de Lannemezan et l'ADAPEI. De plus, il se situe parmi les premiers clubs du département en nombre de licenciés.

Le 12 mars 2010, nous avons sollicité et obtenu votre aide financière au titre du Fonds de Développement Touristique pour la création d'un gîte de séjour et d'étape équestre.

Enfin grâce à l'effcience de Mesdames VERDIER et MERLIN, du service H.P.T.E, une subvention régionale nous a été attribuée dans le cadre du plan de soutien en faveur de l'économie touristique et avons également obtenu le classement CITY BREAK PREMIUM par les Gîtes de France.

Nous avons connaissance du projet de la ZAC ECOPARC d'autant plus que la « Villa CORINA » avait été initialement englobée dans le périmètre soit par erreur soit par calcul ???

L'intitulé de l'enquête publique précise que l'ECOPARC a pour vocation d'être un écosite exemplaire alors qu'il a été décidé par la suite de l'implantation, à 350 m de notre gîte, de l'usine UTV 65 et ce à l'initiative du SMTD 65.

Tout laisse à penser que les élus décisionnaires n'ont pas daigné se déplacer car ils auraient mesuré l'absurdité du choix de l'emplacement.

Monsieur POEYDOMENGE, Président du SMTD 65, ose écrire que cette usine a été pensée et conçue pour ne pas gêner le voisinage. Si par malheur, son projet aboutissait, nous saurons, selon le principe de pollueur payeur, à qui demander des dommages et intérêts.

Au nom du principe de précaution, et afin d'éviter un problème de santé publique inhérent au type d'usine proposé (ne résolvant qu'en partie le traitement des déchets), j'ose espérer votre décision de report dans l'attente des recours déposés. Dans le cas contraire, sachez que je serai un Zadiste parmi les Zadistes pour m'opposer par tous les moyens à l'implantation de cette usine polluante.

Jean-Paul GONZALES

Président de la « TEAM JULIE »

Gérant de la Société d'Exploitation « VILLA CORINA »